

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Formation individualisée - Accompagnement



La VAE vous permet d'obtenir un diplôme sans effectuer la formation correspondante et sans passer les épreuves sous la forme traditionnelle



Formation continue



6-24 mois



100% de réussite (2022)



Taux d'insertion 100%



Taux de satisfaction 100%

Objectifs

- Reconnaître votre expérience et vos compétences par un diplôme ou une certification.
- Évoluer dans votre emploi ou dans votre recherche d'emploi.
- Raccourcir votre parcours de formation.
- Sécuriser votre parcours professionnel.

Organisation de la VAE

- Entretiens individuels de 1 h 30 à 2 h 30.
- Période de 6 à 36 mois en fonction de votre rythme.
- Durée d'accompagnement, de 10 à 24 heures, en fonction des financements obtenus et des besoins détectés.

Rencontre préalable¹ avec un conseiller VAE pour :

- Faire le choix du titre ou du diplôme le plus proche de votre expérience professionnelle et en lien avec votre projet .

-Vous accompagner dans la recherche de financement.

-Établir un calendrier de suivi.

* *Accompagnement possible à tout moment (entrées et sorties permanente).*

¹ *1^{er} rendez-vous gratuit pour expliquer les spécificités de la démarche*



Modalités d'accès

Publics concernés

-Tout public dont demandeurs d'emploi, salariés, chefs d'entreprise, individuels...

Prérequis

Pas de prérequis nécessaires.

Conditions d'admissions :

- Justifier d'une activité d'au moins 1 an en rapport avec le diplôme visé;
- Être titulaire de son courrier de recevabilité de la DRAAF justifiant son éligibilité à la VAE.



Modalités d'évaluations

LE DOSSIER VAE
PERMET AU JURY

- D'évaluer vos acquis à partir d'activités significatives.
- De décrire le contexte de vos différentes expériences et les moyens utilisés ainsi que les difficultés rencontrées.
- D'expliquer votre évolution personnelle et professionnelle dans l'exercice de ces activités.

VALIDATION DE
LA VAE

- Constitution d'un dossier
 - Entretien avec un jury
- *Possibilité d'accompagnement et d'aménagement pour les personnes en situation de handicap*



Financement et rémunération :

- Pôle emploi,
- Conseil régional,
- CPF, entreprise,
- Ociat,
- Vivéa

(n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'information).

Indicateurs 2022 : 3 accompagnements aboutis professionnel.



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
RÉVÈLE TON TALENT

Pour contacter le CFPPA

243 route de Lyon – 58000 CHALLUY
☎ 03.86.21.66.08 / 03.86.26.67.67 (Cosne)
✉ cfppa.nevers@educagri.fr
🌐 www.epleanevers.educagri.fr/